



000001 / D/PADI-DJA/DDRC/AMO/2026 DU 26 MARS 2026

DECISION N°...../D/PADI-DJA/DDRC/AMO/2026 DU
Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2026 du 10 février 2026 pour la mise en place de deux (02) pépinières de 100 000 plants de cacaoyers accompagnées de 2 systèmes d'approvisionnement et d'alimentation en eau potable à Meyomessi, région du Sud et Messamena, région de l'Est dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie rurale adossée à la cacao culture.

Financement : BIP du MINEPAT-Chapitre 94, Exercices 2025, Ligne : 94 195 05 110000 522111.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
- Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu l'arrête N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
- Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;
- Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPM/2026 du 10 février 2026 pour la mise en place de deux (02) pépinières de 100 000 plants de cacaoyers accompagnées de 2 systèmes d'approvisionnement et d'alimentation en eau potable à Meyomessi, région du Sud et Messamena, région de l'Est dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie rurale adossée à la cacao culture.
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja formulée par lettre N° 000405/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/s du 11/03/2025

DECIDE:

Article 1: l'entreprise ci-après est retenue pour la mise en place de deux (02) pépinières de 100 000 plants de cacaoyers accompagnées de 2 systèmes d'approvisionnement et d'alimentation en eau potable à Meyomessi, région du Sud et Messamena, région de l'Est dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie rurale adossée à la cacao culture ainsi qu'il suit :

N° de lot	Désignation	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	Délai (mois)
unique	Mise en place de deux (02) pépinières de 100 000 plants de cacaoyers accompagnées de 2 systèmes d'approvisionnement et d'alimentation en eau potable à Meyomessi, région du Sud et Messamena, région de l'Est dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie rurale adossée à la cacao culture	PLANET INTEGRATED CONSULTANTS	119 978 025	07

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Copie : ARMP

Yaoundé, le 26 Mars 2026

Le Coordonnateur
Blondeau Talatala